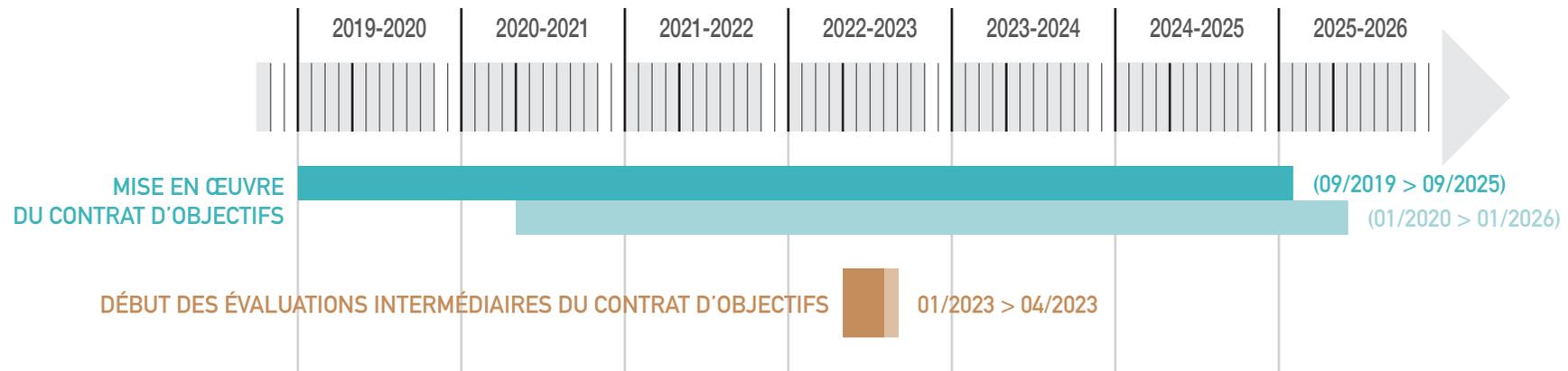


**VAGUE 1**

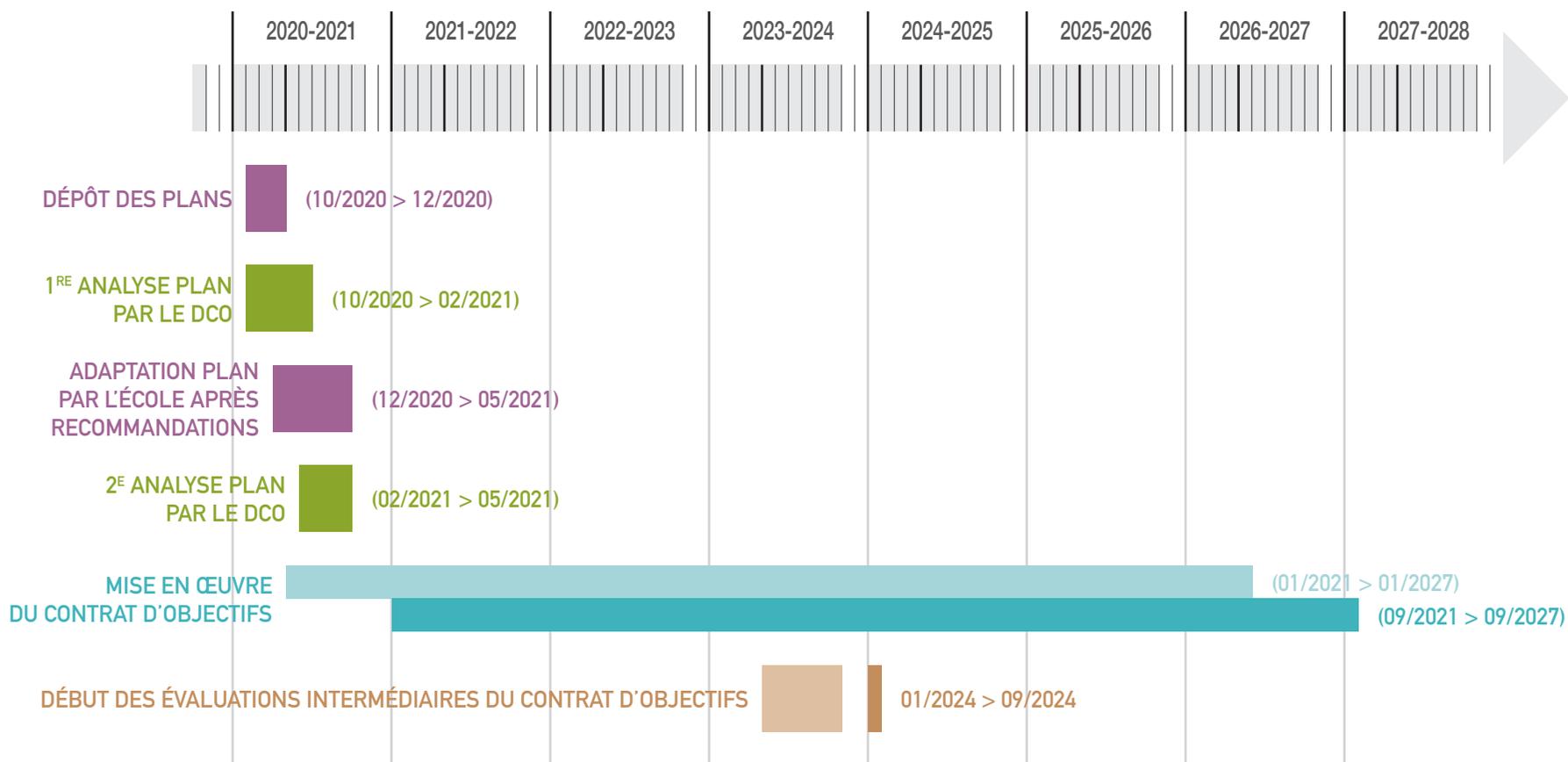
SEPTEMBRE 2019 > JANVIER 2026



- Mise en œuvre du contrat d'objectifs pour les écoles n'ayant pas eu de recommandation
- Mise en œuvre du contrat d'objectifs pour les écoles ayant eu des recommandations
- Début des évaluations intermédiaires pour les écoles ayant mis en œuvre en septembre 2019
- Début des évaluations intermédiaires pour les écoles ayant mis en œuvre en janvier 2020

**VAGUE 2**

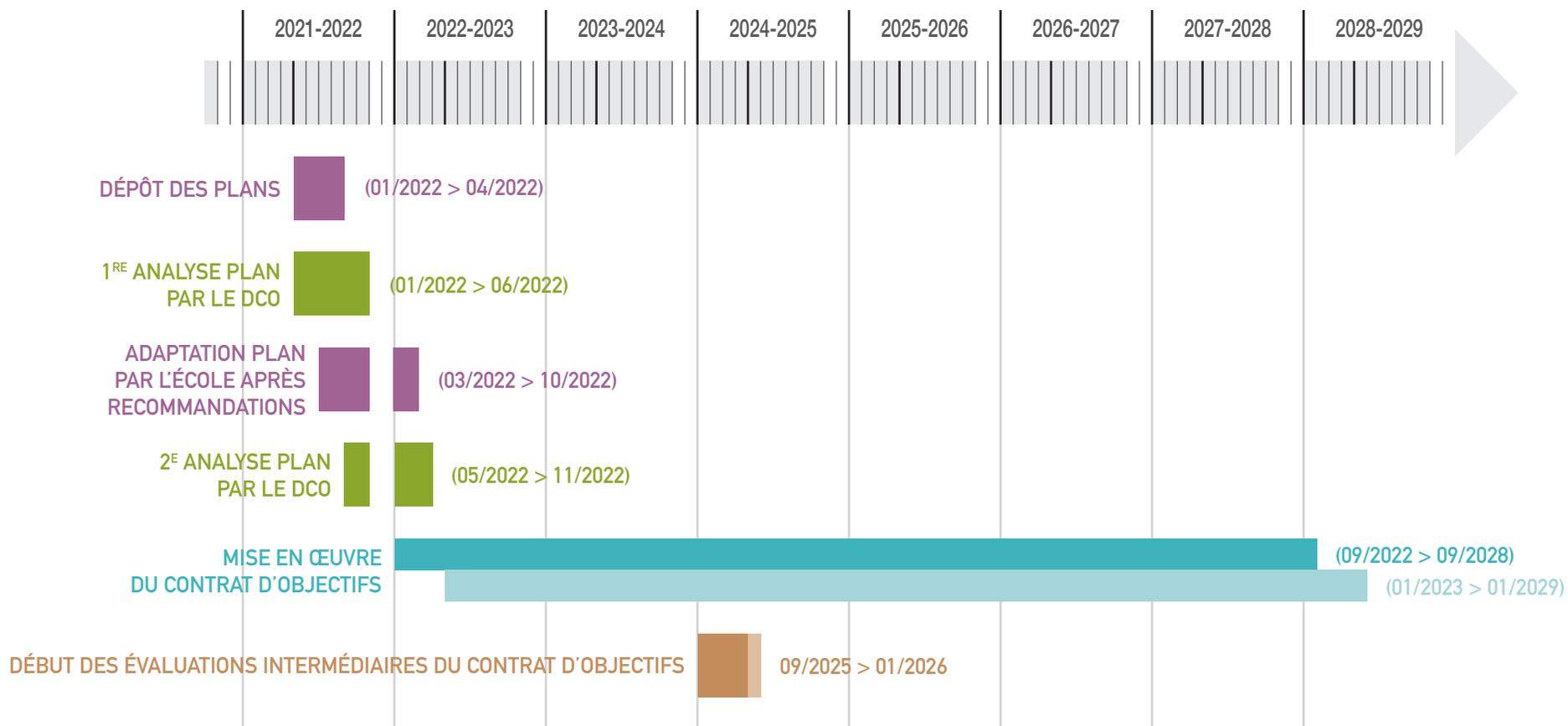
OCTOBRE 2020 > SEPTEMBRE 2027



- Mise en œuvre du contrat d'objectifs pour les écoles souhaitant mettre en œuvre dès la contractualisation
- Mise en œuvre des contrats d'objectifs à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021
- Début des évaluations intermédiaires pour les écoles ayant mis en œuvre dès la contractualisation
- Début des évaluations intermédiaires pour les écoles ayant mis en œuvre en septembre 2021

**VAGUE 3**

JANVIER 2022 > JANVIER 2029



- Mise en œuvre du contrat d'objectifs pour les écoles n'ayant pas eu de recommandation
- Mise en œuvre du contrat d'objectifs pour les écoles ayant eu des recommandations
- Début des évaluations intermédiaires pour les écoles ayant mis en œuvre en septembre 2022
- Début des évaluations intermédiaires pour les écoles ayant mis en œuvre en janvier 2023